

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société sont informés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale mixte, le mercredi 3 juin 2020, à 15h, au siège social de la Société, situé 46 avenue de Breteuil, 75007 Paris, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et de statuer sur les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour

de l'assemblée générale mixte du 3 juin 2020

A titre ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019
4. Quitus au Président du Conseil de surveillance, au Président du Directoire, aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé
5. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce
6. Ratification de la nomination à titre provisoire de Madame Monica Galer en qualité de membre du Conseil de surveillance
7. Ratification de la nomination à titre provisoire de Monsieur Stanislas Subra en qualité de membre du Conseil de surveillance
8. Approbation du rapport sur les rémunérations au titre de l'exercice 2019
9. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Pierre-Antoine Capton, Président du Directoire
10. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Guillaume Izabel, membre du Directoire
11. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Pierre Lescur, Président du Conseil de surveillance
12. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2019 aux membres du Conseil de surveillance
13. Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire, Monsieur Pierre-Antoine Capton, au titre de l'exercice 2020
14. Approbation de la politique de rémunération des autres membres du Directoire, au titre de l'exercice 2020
15. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Pierre Lescur, au titre de l'exercice 2020
16. Approbation de la politique de rémunération des autres membres du Conseil de surveillance et à son Président, au titre de l'exercice 2020
17. Fixation de l'enveloppe de rémunération allouée au Conseil de surveillance
18. Autorisation au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

A titre extraordinaire

19. Autorisation au Directoire de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions acquises au titre de l'autorisation de rachat d'actions de la Société
20. Délégation au Directoire à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société ou de l'une de ses filiales
21. Délégation au Directoire à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société ou l'une de ses filiales, par voie d'offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier
22. Délégation au Directoire à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions à émettre immédiatement ou à terme par la Société, en rémunération d'apport en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange
23. Délégation au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription
24. Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, assorties de conditions de performance, au profit des mandataires sociaux et salariés de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
25. Délégation au Directoire à l'effet de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires à émettre ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise
26. Plafond global des augmentations de capital

A titre ordinaire

27. Pouvoirs pour les formalités

Formalités et modalités de vote

AVERTISSEMENT

Cher(e) actionnaire,

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adoption des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, il a été décidé de tenir l'assemblée générale « à huis clos », i.e. hors la présence physique des actionnaires. Cette assemblée générale se tiendra au siège de la Société : 46, avenue de Breteuil – 75006 Paris.

Dans ces conditions, nous vous invitons à voter à distance, avant la tenue de l'assemblée générale, soit par un formulaire de vote par correspondance, soit en donnant mandat au président ou à un tiers.

Vous avez également la faculté de poser des questions par écrit. Pour ce faire, ces questions peuvent être adressées au Président du conseil de surveillance :

- soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège de la Société : 46, avenue de Breteuil – 75006 Paris (Assemblée Générale 3 juin 2020)
- soit par télécommunication électronique à l'adresse suivante : investors@mediawan.eu, et ce, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 27 mai 2020. Pour être prises en compte, ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte des actions dans les comptes de la Société Générale (teneur de comptes-conservateur) ou d'un intermédiaire financier.

Compte tenu de l'incertitude entourant les délais postaux dans les circonstances actuelles, il est recommandé aux actionnaires de recourir, lorsque cela est possible, aux moyens de communications électroniques dans le cadre de leurs démarches et communications relatives à cette assemblée générale.

Afin de suivre cette assemblée générale, sa retransmission intégrale sera assurée sur le site de la Société (www.mediawan.eu). Les actionnaires sont invités à consulter la rubrique dédiée à l'assemblée générale sur le site www.mediawan.eu pour toute précision concernant les modalités de diffusion de cette assemblée générale et plus généralement l'organisation de cette assemblée générale.

L'assemblée générale (l'« Assemblée ») se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 1^{er} juin 2020 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres au :

- nominatifs tenus par l'intermédiaire habilité,
- porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en comptes des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à Société Générale - Service assemblées - 32 rue du Champ de Tir - CS30812 - 44308 Nantes Cedex 03

Ne pouvant personnellement assister à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat,
- b) voter par correspondance - par voie postale votre formulaire unique de vote par correspondance jusqu'au 29 mai 2020, date limite de réception par Société Générale, Service des Assemblées (CS 30812 - 44308 Nantes cedex 3),
- c) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la Société (www.mediawan.eu).

À compter de la convocation, les actionnaires au porteur pourront demander par écrit à leur intermédiaire financier de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée, soit au plus tard le 28 mai 2020.

Ce formulaire devra être renvoyé :

- Pour les actionnaires au nominatif, en le retournant auprès du centralisateur de l'assemblée (Société Générale, service des assemblées CS 30812, 32 rue du Champ de tir, 44308 Nantes cedex 3)
- Pour les actionnaires au porteur, auprès de leur intermédiaire financier teneur de compte titres qui pourra ensuite attester de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée (Société Générale, service des assemblées CS 30812, 32 rue du Champ de tir, 44308 Nantes cedex 3) par la production d'une attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de Société Générale au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit au plus tard le 29 mai 2020.

En cas de changement de mode de participation, l'actionnaire au nominatif adressera sa nouvelle instruction de vote en utilisant le formulaire unique dûment complété et signé, à Société Générale, par message électronique à l'adresse suivante : ag2020.fr@socgen.com. Le formulaire devra porter les mentions suivantes : (i) identifiant de l'actionnaire, (ii) ses nom, prénom et adresse, (iii) la mention « Nouvelle instruction – annule et remplace » et (iv) la date et la signature.

Il joindra une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation, s'il s'agit d'une personne morale. Pour être pris en compte, le message électronique devra parvenir à Société Générale dans les délais légaux.

L'actionnaire au porteur devra s'adresser à son teneur de compte, qui se chargera de transmettre la nouvelle instruction à la Société Générale, accompagnée d'une attestation de participation justifiant de sa qualité d'actionnaire.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir à la Société Générale dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : investors@mediawan.eu en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : investors@mediawan.eu en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes cedex 3.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complètes et réceptionnées au plus tard le 29 mai 2020 pourront être prises en compte.

Le mandataire adresse à Société Générale son instruction de vote pour l'exercice de ses mandats sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique, par message électronique à l'adresse suivante : assemblees.generales@sgs.socgen.com. Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « En qualité de mandataire », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « Je vote par correspondance » du formulaire. Le mandataire joint une copie de sa carte d'identité et le cas échéant un pouvoir de représentation de la personne morale qu'il représente. Pour être pris en compte, le message électronique doit parvenir à Société Générale au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée. En complément, pour ses propres droits de votes, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : investors@mediawan.eu), de façon à être reçues au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée, soit le 9 mai 2020.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées et devront être accompagnées du texte des projets de résolutions, assortis, le cas échéant, d'un bref exposé des motifs, ainsi que des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du Code de commerce si le projet de résolutions porte sur la présentation d'un candidat au Conseil de surveillance.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R. 225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 31 mai 2020, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolutions présentes par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société (www.mediawan.eu).

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société (www.mediawan.eu) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée, soit le 13 mai 2020.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société (www.mediawan.eu) au plus tard le 13 mai 2020.

À compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 27 mai 2020, tout actionnaire pourra adresser au Président du Directoire de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social (ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : investors@mediawan.eu et devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.